

La société suisse de sauvetage, institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 6

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La société suisse de sauvetage, institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse

La Société suisse de sauvetage a été fondée en 1933, à Zurich. Il s'agit d'une institution d'utilité publique dont le but consiste à répandre l'esprit du sauvetage et en particulier les connaissances pratiques et théoriques de la natation de sauvetage. Tout en conservant son indépendance institutionnelle, la SSS est affiliée à la Croix-Rouge suisse depuis 1964 en qualité d'institution auxiliaire. Depuis sa fondation, la SSS s'efforce d'encourager la population à se familiariser avec l'esprit du sauvetage; ses efforts n'ont pas été vains. Dans plus de 80 sections, réparties dans tout le pays, les membres de la SSS travaillent durant toute l'année. Les brevets de jeunes sauveteurs, les brevets I, II et III, ainsi que le brevet de plongée libre ABC récompensent les membres qui ont passé les examens requis. La SSS se distingue peut-être de bon nombre de sociétés suisses par le fait qu'aucun brevet n'est décerné à titre de cadeau. Celui qui porte l'insigne distinctif sur son caleçon ou son maillot de bain, ou celui qui a fixé le petit médaillon à ses vêtements est un sauveteur diplômé, au propre sens du mot.

Mais pourquoi des cours de sauvetage? Si l'on songe qu'en Suisse uniquement, quelque 200 personnes se noient chaque année et que quelque 700 autres meurent par étouffement, il paraît superflu de donner de plus amples explications. Il serait faux de croire que les membres de la SSS ne travaillent qu'en été, au bord de nos lacs et de nos rivières. En hiver aussi, et lors d'accidents de la route, les membres de la SSS entrent en action. Il en va souvent de la vie des blessés et quelques secondes peuvent décider de la vie ou de la mort. Le seul fait de savoir placer un blessé dans une position adéquate peut être synonyme de survie. La réanimation respiratoire, quant à elle, prend d'année en année plus d'importance. La nage d'endurance, la nage habillée, la nage sous l'eau, les exercices de recherche, le repêchage d'une victime, la réanimation, et autres représentent quelques-unes des spé-

cialités que chaque sauveteur de la SSS a dû apprendre.

Le sauveteur de la SSS est en quelque sorte un sauveteur anonyme. Même s'il est étendu sur la plage, un dimanche ou pendant ses vacances, s'il roule sur les routes en voiture ou fait une promenade en montagne, le sauveteur devient un aide anonyme. Rien ne le distingue des autres nageurs ou des autres promeneurs. Il ne porte ni uniforme ni casque de protection. Il ne se distingue de «Monsieur-tout-le-monde» qu'en cas d'accident. Il sait en effet comment réagir, il sait ce qu'il doit faire et renonce, contrairement à d'autres passants, à jouer le rôle de curieux qui souvent rend la tâche des sauveteurs officiels plus difficile.

Inlassablement, experts et instructeurs travaillent pour former de nouveaux spécialistes. On en compte actuellement plus de 50 000, répartis dans toutes les régions lin-

guistiques, de la plus petite commune à la plus grande ville. Au nombre des cours diffusés par la SSS il en est un spécialement destinés aux Juniors qui a permis de former l'an dernier 3529 filles et garçons qui ont obtenu le brevet de «jeune sauveteur» contresigné par la Croix-Rouge de la Jeunesse. Mais le fait le plus réjouissant constaté en 1971 est la diminution des cas de noyades dont le nombre a regressé de moitié en dix ans, grâce notamment à l'observance des mesures de prudence préconisées par la diffusion d'affiches, d'appels dans la presse, de recommandations aux écoliers.

Ces dernières se font par le truchement d'un horaire des leçons portant des dessins rappelant les 13 «Règles d'or» de la SSS. Grâce à une contribution financière de la Croix-Rouge suisse, la SSS a pu distribuer gratuitement cet horaire des leçons à tous les écoliers du pays.

